



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°17-12

L'an deux mille dix-sept, à 10h  
 Le 1<sup>er</sup> juillet, à Boulzicourt (08)

Date de convocation	6 juin 2017
<b>Nombre de délégués :</b>	
● Titulaires	38 Titulaires
● Suppléants	38 Suppléants
● Présents	<b>20 Présents</b>
● Votes par procuration	2 Votes par procuration

#### Étaient présents :

Mme Morgane PITEL

M. Jack COLLINET

Mme. Danielle COMBE

M. Daniel COURTAUX

Mme Maryse DESPAS

M. Patrick FOSTIER

Mme Mireille GAZIN

M. Pascal GILLAUD (Pv de Bernard Dekens)

Mme Pascale GAILLOT

Mme Dominique HUMBERT (Pv de M Raoul)

M. Robert PASCOLO

M. Bernard PIERQUIN

M. Jean-Pierre RENVOY

Mme Noëlle DEVIE

M. Eric GILLARDIN

M. Guy JOSEPH

M. Pascal MAUROY

Mme Christine NOIRET-RICHET

M. Michel NORMAND

M. Edouard JACQUE

#### Objet de la délibération :

**Hebma : plan de financement de la phase travaux**

Résultat du vote
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°17-12

### Objet de la délibération :

### Hebma : plan de financement de la phase travaux

Vu l'article L. 1111-10-IV du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction du Gouvernement NOR RDFB1520836N du 22 décembre 2015,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le comité syndical :

- décide d'engager la deuxième phase dite « travaux » de l'opération HEBMA, pour un montant de 22 784 000 € HT

- dit que sur chacun des sites, les travaux ne seront lancés que si les engagements pris en matière de concertation ont été menés à leur terme et que les réserves ont été levées,

- arrête le plan de financement prévisionnel de la phase « travaux » suivant :

Agence de l'eau Rhin-Meuse	58,1%	13 237 504 €
Etat, fonds FPRNM (Barnier)	16,9%	3 850 496 €
Fonds européens FEDER	10,0%	2 278 400 €
Région Grand Est	10,0%	2 278 400 €
Communauté de communes Ouest Vosgien	3,6%	820 224 €
Communauté de communes Meuse Rognon	1,1%	250 624 €
Communauté de communes Terre d'Eau	0,3%	68 352 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>22 784 000 €</b>

- autorise la Présidente à solliciter les financements correspondants et à signer toutes les pièces du dossier.

La Présidente



Morgane PITEL

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 24/07/2017 à 12:16:48  
Référence : a0b8cc830b32c45a36dd7c2a2aa52302de5ba3d6